

Délégation Départementale du Finistère
Département Santé Environnement
Pôle Eaux de Loisirs et Littorales

Mairie de FOUESNANT

Affaire suivie par : Esteban DROUAL
Téléphone :

Mél. : ars-dd29-edl@ars.sante.fr

Date : 27 août 2026

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignade

AVIS DE CONTAMINATION MICROBIOLOGIQUE

Prélèvement effectué le : 26/08/26

Résultats partiels et provisoires (24h) transmis par le laboratoire d'analyses Labocéa le 27/08/26				
ZONE DE BAINADE	Bactériologie (pour 100ml d'eau)			
	Escherichia coli		Entérocoques intestinaux	
KERVETREC		SEUIL :	2 500	SEUIL :
		1000		370
COMMENTAIRES : Echantillon d'eau non conforme aux références de qualités fixées par le ministère de la santé et proposés par l'ANSES pour : le paramètre Entérocoques intestinaux				

MESURES A PRENDRE

- ⇒ Il vous appartient d'enquêter sur les événements susceptibles d'avoir entraîné cette contamination.
- ⇒ Si cette contamination est d'origine inconnue, ou d'origine connue et qu'elle perdure, vous veillerez à prendre un arrêté municipal interdisant la baignade.
- ⇒ Il importe également dans ce cas d'assurer une information efficace des usagers (affichage sur site, sites internet, drapeau...).

Un prélèvement de recontrôle sera réalisé dès que possible.

⇒ Informer l'ARS des mesures prises, dès réception de cet avis, des résultats de vos interventions et analyses éventuelles réalisées.